Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212200976-20260512-DEL_2026_53-DE

Commune de La Landec

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 MAI 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026 - 53

Objet : Finances locales – Cantine – Tarifs pour l'année scolaire 2026/2027

Le 12 mai 2026, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de La Landec s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Didier SAILLARD.

Lieu de réunion : Salle du Conseil Municipal – Mairie de La Landec

Date de convocation : jeudi 7 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présent ce jour : 14 - **Absents :** 1 - **Procurations :** 1 – **Votant :** 15

Conseillers municipaux présents : Didier SAILLARD, Guy LERIBAULT, Karine BARON, Patrick SIMON, Michel CAMPION, Sylvie OGER, Sophie GALLAIS, Romain GUILLET, Lydie KERGALL, Marie-Pierre BACHOWICZ, Patrice LAFOREST, Perrine MENARD, Maxime DURAND, Jean-Luc RICHEUX.

Absents excusés : Jessica LEDOULT ayant donné pouvoir à Guy LERIBAULT.

Secrétaire de séance : Perrine MENARD

Madame Karine BARON, adjointe expose ce qui suit :

La convention concernant le dispositif de la tarification sociale des cantines scolaires a été renouvelée pour une durée de trois ans depuis le 24 juin 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire les tarifs de la cantine de l'année scolaire 2025/2026 sur 2026/2027 de la façon suivante :

Quotient familial	Tarifs du repas
Tranche A : 0 – 800	0,95 €
Tranche B : 801 – 1000	1,00 €
Tranche C : Supérieure à 1000	4,00 €

Il est important de rappeler que les inscriptions des enfants à la cantine se réalisent à l'année mais que les parents ont la possibilité de modifier le planning des présences de leurs enfants une semaine avant le changement en appelant ou en adressant un e-mail auprès du secrétariat de la mairie.

En cas d'absence pour raison de santé, les parents doivent le signaler au plus tard le jour même avant 9h10 par téléphone ou par e-mail au secrétariat de la Mairie pour décompter le repas.

Par contre, la Commune facturera le repas avec une majoration de 1 € supplémentaire si l'enfant est inscrit à la cantine et qu'il est absent et que les parents n'ont rien signalé à la Mairie.

Le tarif adulte est de 5,20 € par repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de :

- **APPROUVER** les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2026-2027 présentés ci-dessus.
- **MAINTENIR** le tarif adulte à 5,20 € par repas.

La Landec, le 12 mai 2026
Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

La secrétaire de séance,
Perrine MENARD

Le Maire,
Didier SAILLARD